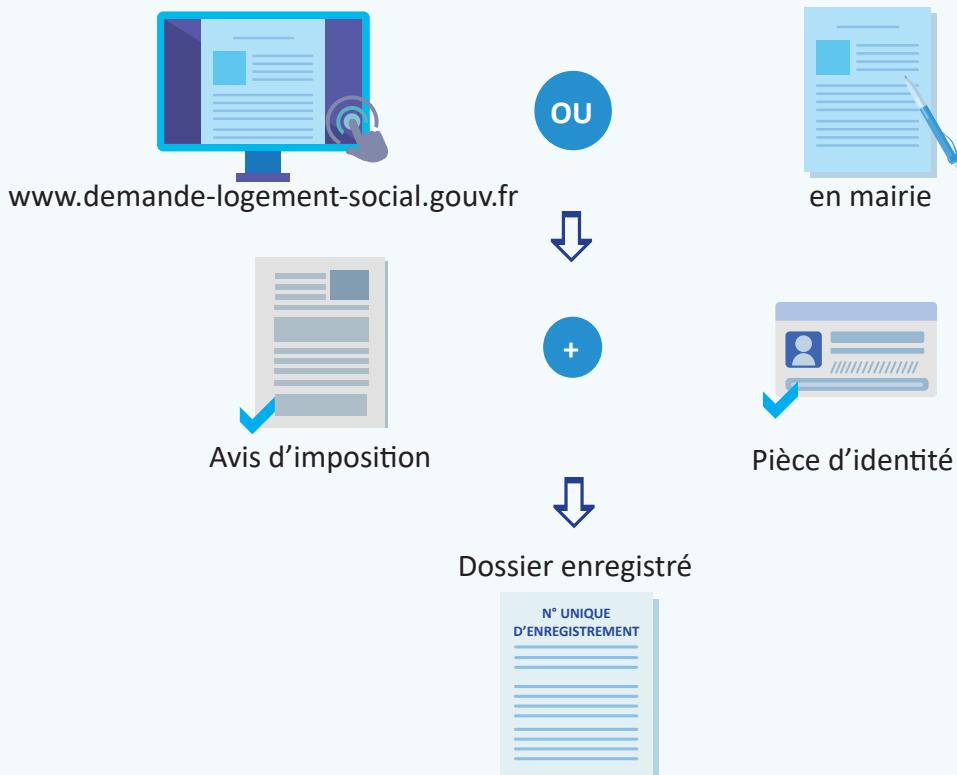


RÈGLES & CRITÈRES D'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT SOCIAL



Mairie de Valleiry - Service population
2 route de Bellegarde
BP 18
74520 VALLEIRY Cedex
04 50 04 30 29 - contact@valleiry.fr

1 COMMENT EFFECTUER UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ?



DEUX SOLUTIONS POSSIBLES :

⇒ En ligne, sur le site Internet :

www.demande-logement-social.gouv.fr

Facile et rapide : tous les bailleurs et toutes les mairies ont accès à ce fichier pour traiter l'ensemble des demandes. Il est donc **inutile** de prendre contact avec chacun d'eux !

⇒ En dossier papier en utilisant le CERFA 14069*05 (*téléchargeable sur internet ou à retirer à l'accueil de la mairie*). A déposer auprès du service logement de la mairie de Valleiry, ou d'une autre mairie.

À FAIRE

- Pensez à vérifier votre éligibilité au logement social en fonction de vos revenus.

Rendez-vous sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16296>

- Si vous travaillez dans une entreprise privée de 10 salariés et plus, inscrivez-vous sur la plateforme **AL'in.fr** : <https://al-in.fr>.

Cette plateforme est dédiée aux offres de logement d'Action Logement - AL'in pour les salariés (40% des attributions).

AFIN QUE VOTRE DEMANDE PUISSE ÊTRE CORRECTEMENT ÉTUĐÉE, IL EST IMPORTANT QUE TOUTES LES INFORMATIONS SOIENT BIEN RENSEIGNÉES.

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR DÉPOSER VOTRE DOSSIER

- Votre carte d'identité ou titre de séjour de toutes les personnes majeures figurant sur la demande.
 - Vos deux derniers avis d'imposition
- Attention** : le numéro de sécurité sociale est obligatoire pour l'enregistrement du dossier.

Les informations suivantes vous seront également demandées pour définir votre demande :

- Composition et situation de votre ménage (enfants, adultes, concubins, pacsés, mariés, etc.) ;
- Nombre de pièces principales souhaitées ;
- Motif de la demande (ex : naissance, divorce, mutation professionnelle, etc.) ;
- Localisation souhaitée ;
- Ressources, etc.



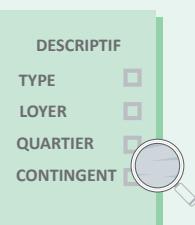
2 UN LOGEMENT SE LIBÈRE

CONSTRUCTION
D'UNE NOUVELLE
RÉSIDENCE

OU

DÉPART D'UN
LOCATAIRE

Analyse du logement
par le bailleur



La recherche de candidat commence par l'**analyse du logement libéré ou neuf** :

- **Sa localisation, sa typologie (T1, T2, T3...), son étage ;**
- **Son loyer et ses charges** : Il y a 3 niveaux de plafonds progressifs correspondant à 3 niveaux de loyers. Plus le loyer est élevé, plus les plafonds de ressources des ménages le sont.
 - Le PLAI est réservé aux personnes en situation de grande précarité.
 - Le PLUS correspond aux revenus modérés.
 - Le PLS concerne des logements situés en priorité dans les zones dont le marché immobilier est élevé.
- **Le réservataire** (partenaire qui dispose d'un droit de proposition de candidats à la commission d'attributions des logements) : la préfecture (25%), l'État (5%), la commune (25%), Action logement – AL'in (40%) ou les organismes HLM (5%).
- **D'autres caractéristiques** (ascenseur, équipements, etc.).

3 BAILLEUR : PRÉ-SÉLECTION DES CANDIDATS



Logement



Candidats



TYPOLOGIE
LOYER

RESSOURCES
COMPOSITION
FAMILIALE

SÉLECTION DE 3 CANDIDATS



À partir de cette première analyse du logement, le bailleur étudie les demandes compatibles en fonction de plusieurs critères :

- Le degré de priorité de la demande (publics prioritaires, mutations, etc.) ;
- La bonne adéquation entre la demande et l'offre de logement (nombre de personnes et taille du logement, mixité, montant du loyer, etc.) ;
- La complétude du dossier : **seuls les dossiers complets peuvent être proposés en commission.**

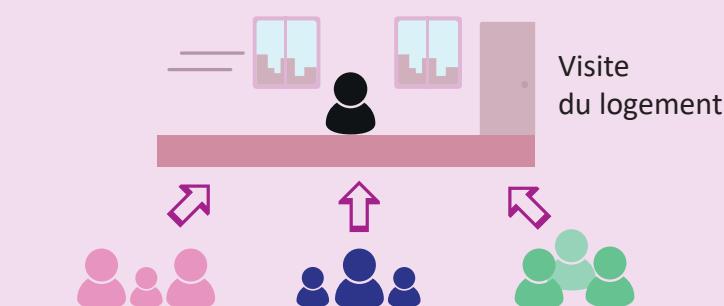
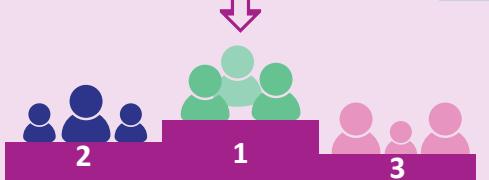
À l'issue de ce travail de présélection, le bailleur sélectionne **3 candidats ou plus**.

4 PROPOSITION DE LOGEMENT ET PASSAGE EN COMMISSION DES 3 CANDIDATS



Commission d'attribution
des logements

+



Visite
du logement

3 candidats sont obligatoirement présentés à la Commission d'attribution des logements et d'examen d'occupation des logements (CALEOL), régie par un règlement intérieur.

La CALEOL étudie les 3 dossiers et fait une proposition.

Si vous êtes le candidat retenu (rang 1), le bailleur vous adresse la proposition de logement.

Attention : en cas de refus du logement attribué, votre demande de logement reste active mais pourra être considérée comme moins prioritaire.

5 ATTRIBUTION DU LOGEMENT

PROPOSITION



Si le premier candidat (rang 1) refuse le logement, celui-ci est proposé au candidat suivant (rang2) et ainsi de suite jusqu'à ce que le logement soit accepté.

Si vous avez été classé en rang 2 ou en rang 3 et que vous n'avez pas obtenu de logement, votre dossier reste actif.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**AUGMENTEZ VOS CHANCES,
SOYEZ ACTIF DE VOTRE RECHERCHE !**



- **Ne limitez pas la recherche à la seule commune de Valleiry.** Vous pouvez demander jusqu'à 17 communes afin d'optimiser vos chances d'avoir un logement.

- **Renouvelez impérativement** tous les ans votre demande.

- **Actualisez** votre dossier à chaque changement de situation.

- **Si vous êtes déjà locataire d'un logement social et que vous souhaitez changer de logement,** inscrivez-vous sur la plateforme de la bourse au logement : echangeonsnoslogements74.fr

LES CHIFFRES

36 à 60

Il s'agit du délai d'attente moyen, **en mois**, pour l'obtention d'un logement social en Haute-Savoie. La demande est très forte par rapport à l'offre.

345

C'est le nombre de logements sociaux sur la commune de Valleiry au 1^{er} janvier 2023

868

C'est le nombre de demandeurs au 31 décembre 2024 sur Valleiry

34

C'est le nombre d'attributions totales de logements sociaux en 2023 sur la commune de Valleiry (après départs de locataires ou logements neufs). Sur ces 34 attributions, seulement **9** étaient des logements pour lesquels la mairie avait la possibilité de proposer des candidats.